

SEANCE DU 3 FEVRIER 2010

DÉCISION N° 2010/ 05 / EOLE/ 2

PROJET DE PROLONGEMENT DU RER E A L'OUEST

La Commission nationale du débat public,

- vu le code de l'environnement en ses articles L.121-1 et suivants et son article R.121-7,
 - vu la lettre de saisine conjointe en date du 18 décembre 2009, reçue le 18 décembre 2009, de la Directrice générale du Syndicat des transports d'Ile-de-France (STIF) et du Président de Réseau Ferré de France (RFF) et le dossier joint relatif au projet de prolongement à l'Ouest de la ligne actuelle du RER E (EOLE),
 - vu la délibération du Conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France du 9 décembre 2009,
 - vu sa décision n° 2010/04/EOLE/1 du 3 février 2010 décidant l'organisation d'un débat public,
-
- après en avoir délibéré,

DÉCIDE :

Article unique :

M. Michel GAILLARD est nommé Président de la Commission particulière du débat public sur le projet de prolongement du RER E à l'Ouest.


Philippe DESLANDES